

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2634)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° 1038

présenté par  
M. Gosselin

-----

**ARTICLE 3**

À la huitième phrase de l'alinéa 2, supprimer les mots :

« et à la fin de vie ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le temps de sensibilisation à destination des proches aidants comprend une information sur la fin de vie dès l'annonce du diagnostic. Or il n'est pas souhaitable de projeter l'entourage sur la fin de vie.

Par ailleurs, l'expression "fin de vie" peut inclure le suicide assisté et l'euthanasie, ce qui est extrêmement violent pour l'entourage à l'annonce du diagnostic